



Déclaration finale du Forum Africain de l'Economie Sociale et Solidaire (FORA'ESS Yaoundé 2024)

Yaoundé, 28-30 mai 2024

Les modèles africains d'Economie Sociale et Solidaire : vers la Co-construction d'une économie humaine ancrée dans les territoires

Nous, Gouvernements des Etats participants, gouvernements locaux, acteurs et réseaux nationaux et africains de l'Economie Sociale et Solidaire, organisations de la société civile, et acteurs de la recherche et du monde universitaire, provenant de plus de 32 pays africains et du monde, ayant pris part à Yaoundé en République du Cameroun, du 28 au 30 mai 2024, au premier Forum Africain de l'Economie Sociale et Solidaire (FORA'ESS Yaoundé 2024),

Considérant la Résolution 77/281 adoptée par la 77^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, relative à la promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable, encourageant les Etats Membres à promouvoir et à mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes nationaux, locaux, régionaux visant à appuyer et favoriser l'économie sociale et solidaire en tant que modèle possible de développement économique et social durable ;

Considérant la Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire adoptée en juin 2022 lors de la 110^{ème} session de la Conférence internationale du Travail, dotée d'une stratégie et d'un plan d'action de mise en œuvre (2023 - 2027), invitant les gouvernements et les partenaires sociaux à instaurer un environnement propice qui soit en adéquation avec la nature et la diversité des entités de l'économie sociale et solidaire afin de promouvoir le travail décent et d'exploiter toutes les possibilités qu'offrent ces entités pour contribuer au développement durable et aux entreprises durables, conformément aux normes internationales du travail ;

Saluant l'engagement de l'Union Africaine par sa stratégie décennale (2023-2033) sur l'économie sociale et solidaire, accompagnée d'un plan de mise en œuvre à l'échelle du continent, visant à légitimer, soutenir et développer l'Economie sociale et solidaire dans les Communautés économiques régionales, et à contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda social 2063 de l'Union africaine : « l'Afrique que nous voulons » ;

Considérant qu'il a été convenu lors du Forum Mondial de l'Economie Sociale et Solidaire (GSEF) tenu à Dakar en 2023, de la nécessité de l'organisation d'une



rencontre africaine de l'Economie Sociale et Solidaire, dénommée FORA'ESS 2024, et du choix du Cameroun pour abriter la première édition du FORA'ESS 2024, sur le thème : **« Les modèles africains d'économie sociale et solidaire : vers la co-construction d'une économie humaine mondiale ancrée dans les territoires »** ;

Entendu que la contribution de l'économie sociale et solidaire aux Objectifs de développement durable d'ici 2030 bénéficie d'une reconnaissance croissante, et que cela passe par, l'adoption de cadres juridiques nationaux propices, le renforcement des capacités, le soutien et l'accompagnement pour les entreprises du secteur, la définition de modes de financements adéquats, la coopération au développement, le partage des bonnes pratiques, ainsi qu'une visibilité générale accrue de l'économie sociale et solidaire ;

Considérant la volonté des principaux acteurs africains de l'économie sociale et solidaire de promouvoir les échanges d'expériences, de connaissances et de soutenir la création des réseaux nationaux et internationaux d'économie sociale et solidaire par le biais des partenariats avec d'autres gouvernements locaux et organisations non gouvernementales ;

Reconnaissant la contribution des pays et des acteurs africains qui ont engagé des processus de structuration des entités de l'économie sociale et solidaire par un cadre juridique et institutionnel adéquats ;

Soulignant la nécessité de systématiser et de pérenniser les modèles africains de l'économie sociale et solidaire pour l'ensemble du continent, résolument ancrés sur les territoires ;

Sommes convenus de ce qui suit :

1. Affirmons le droit des populations africaines à vivre dans une Afrique stable, unie et prospère et à profiter des innombrables ressources dont dispose le continent dans un monde plus équitable, plus solidaire et plus juste ;

2. Réaffirmons que les pratiques africaines d'Economie Sociale et Solidaire, nourries sur la base des traditions de solidarité, de cohésion sociale, de réciprocité, de primat de la personne, du travail et des ressources naturelles, constituent un creuset d'innovations sociales permettant de réinventer des économies territoriales viables ;

3. Convenons d'organiser, tous les deux ans, dans un pays du continent, le Forum Africain de l'Economie Sociale et Solidaire pour partager les pratiques, les expériences, les politiques et les visions, à travers la collaboration et la coopération pour contribuer à la renaissance et à la Souveraineté africaines mais aussi à l'avènement d'une économie humaine ancrée dans les territoires ;

- 4. Convenons** de faire du FORA'ESS un mécanisme panafricain qui œuvre au renforcement de la connaissance, la reconnaissance et la représentation de l'Economie Sociale et Solidaire partout en Afrique en vue de mieux profiter de son potentiel d'innovations et de résilience ;
- 5. Engageons** les Gouvernements centraux et locaux, les acteurs et réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire, et les organisations de la société civile, à œuvrer à la structuration d'une véritable politique africaine de l'Economie Sociale et Solidaire qui servira de boussole à l'Union Africaine et aux Etats africains pour la définition et la mise en œuvre de politiques publiques en matière de développement de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- 6. Encourageons fermement** les Gouvernements des Etats africains à mettre en place un véritable mécanisme interafricain de coordination des politiques publiques en matière d'Economie Sociale et Solidaire ;
- 7. Reconnaissons** l'Economie Sociale et Solidaire comme un levier de redynamisation des économies territoriales et de territorialisation des ODD viables, socle d'un développement endogène ;
- 8. Travailleons** à co-construire des alliances entre acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, collectivités territoriales, secteur public, secteur privé et le monde de la recherche- formation autour d'un écosystème favorable à la consolidation et à l'expansion de l'ESS en Afrique ;
- 9. Encourageons** les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire à renforcer, d'une part, leurs pratiques professionnelles pour mieux améliorer les produits et services offerts dans un marché de plus en plus concurrentiel et, d'autre part, leur pouvoir de dialogue, de négociation et de plaidoyer d'influence des politiques publiques ;
- 10. Encourageons** les Gouvernements à mettre en place des cadres normatifs adaptés et de soutenir la structuration des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire en réseaux territoriaux, nationaux et continentaux à travers des agendas et politiques nationales, régionales, continentales et mondiales ;
- 11. Recommandons** aux Gouvernements des Etats africains de mettre sur pied des Conseils Nationaux ou des Agences de l'économie sociale et solidaire pour des actions politiques plus perceptibles et coordonnées ;
- 12. Recommandons** aux organismes d'accompagnement, en relation avec les structures faïtières de l'Economie Sociale et Solidaire, de procéder régulièrement à l'évaluation de viabilité/rentabilité/impact socio-territorial des entités d'Economie Sociale et Solidaire ;

13. Recommandons aux Etats et aux structures faîtières d'Economie Sociale et Solidaire de promouvoir systématiquement la formation tant dans les établissements nationaux que dans les instituts et Universités afin de soutenir la dynamique d'Economie Sociale et Solidaire ;

14. Encourageons les gouvernements locaux à renforcer un écosystème territorial favorable à l'Economie Sociale et Solidaire et à impliquer davantage les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire dans les dynamiques territoriales de gouvernance et de développement ;

15. Encourageons les universités et le monde de la recherche et de la formation et les praticiens d'ESS à travailler pour une co-construction de connaissances et une valorisation des expériences à travers un observatoire africain de l'ESS destiné, en tant que bras technique du FORA'ESS, à produire des évidences scientifiques basées sur la méthodologie ethnographique ;

16. Encourageons le développement de synergies entre la diaspora, les afro-descendants et les initiatives d'Economie Sociale et Solidaire dans les territoires africains ;

17. Encourageons l'élaboration d'une Charte de gouvernance définissant les conditions et les modalités d'organisation et de fonctionnement du FORA'ESS.

Fait à Yaoundé, le 30 Mai 2024